



Jeudi 31 mars 2016, Tous en grève public / privé :
Retrait du projet de loi du travail El Khomri !

A l'appel de nos organisations syndicales, le 9 mars dernier, près de **500 000 personnes se sont mobilisées partout en France** dont environ **4000 manifestants à Toulon** et **400 à Draguignan**, pour **exiger le retrait de la loi du travail**. Cette première mobilisation est un succès et a exprimé le refus de cette régression sociale.

Cette loi remet en cause le principe même du code du travail, en donnant la primauté à l'accord d'entreprise, même s'il est moins favorable que la loi ou l'accord de branche, **c'est l'inversion de la « hiérarchie des normes »**.

En effet, actuellement, la « **hiérarchie des normes** » signifie que les droits du salarié partent du Code du Travail pour aller jusqu'au contrat de travail en passant par des conventions et des accords. Selon le principe de faveur, une norme inférieure ne peut déroger à la norme supérieure que si elle est plus favorable au salarié. **C'est le cœur de cette réforme et les « aménagements » annoncées le 14 mars 2016 par le Premier Ministre ne remettent pas en cause cette philosophie.**

Les jeunes, qui sont salariés ou en formation, qui connaissent déjà tout au long de leurs études la précarité, refusent que cette dernière perdure toute leur vie au travers de la précarisation du CDI et des facilitations de licenciement que propose la loi travail. Ils aspirent en revanche à une juste reconnaissance de leurs diplômes, et à plus de solidarité dans le monde du travail.

Le code du travail n'est ni plus ni moins que la protection nécessaire des salariés face au lien de subordination, et donc de ce fait, préserve le cadre dans lequel ce lien s'exerce.

Ne soyons pas dupes, nous vivons chaque jour la réalité du monde du travail, et le chantage à l'emploi auquel font face les salariés, le recours au référendum serait en ce sens une carte blanche donnée aux employeurs pour mettre en place des règles au rabais, et contre l'avis des syndicats majoritaires.

Durée maximale de travail, heures supplémentaires, indemnités prud'homales, licenciement économique, tout est passé à la moulinette. Cette loi, si elle était adoptée, permettrait :

- aux entreprises de faire travailler les salariés jusqu'à 12 heures / jour (contre 10h aujourd'hui) et même jusqu'à 60 heures par semaine,
- à un employeur prétextant de difficultés économiques, d'imposer une baisse de salaire. Et le refus du salarié pourrait aboutir à son licenciement,
- de réduire la majoration des heures supplémentaires à 10% par accord d'entreprise,
- la mise en place d'un barème d'indemnités prud'homales, dépendant de l'ancienneté, même à titre indicatif, baissera les indemnités liées à un licenciement abusif, ce barème étant moins favorable que les décisions actuellement prises par les prud'hommes.

Tous les salariés sont concernés : Si la loi El Khomri passe, cela ouvrira la porte à la destruction du statut général de la fonction publique.

Ensemble pour la grève interprofessionnelle et intersyndicale
Jeudi 31 mars 2016

Public/Prive – même combat Pour le RETRAIT de la loi El Khomri

Rdvous : 10h Place de la liberté à Toulon - 10h30 à Draguignan Sous-Préfecture